

Arrêté n°2026-05 portant nomination de Monsieur Rodolphe VUILLEUMIER en qualité de référent intégrité scientifique de l'École normale supérieure

Le directeur de l'École normale supérieure,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la recherche, notamment son article L. 211-2 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le décret n°2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique ;
- Vu** le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté n°2026-04 relatif au référent intégrité scientifique de l'ENS-PSL ;

ARRÊTE

Article 1^{er} Monsieur Rodolphe VUILLEUMIER est nommé en qualité de référent intégrité scientifique de l'École normale supérieure à compter du 1^{er} décembre 2025.

Article 2 Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'École normale supérieure.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Le directeur de l'École normale supérieure

Frédéric WORMS

